

Tarification (en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 1^{er} avril 2026

Tarifs appliqués pour les transferts vers le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et les Comores, sauf indication contraire :

1.TRANSFERTS	TARIFS ⁽¹⁾
Trans'prélèvements (uniquement vers le Maroc)	
Transfert par prélèvement automatique	
≤ 1 000 €	3,50 €
Trans'vir	
Transfert par ordre de virement	
≤ 1 000 €	3,90 €
> 1 000 € et ≤ 5 000 €	10,00 €
> 5 000 €	0,20% du montant transféré (max 60€)
Trans'compte ponctuel	
Transfert par débit de compte ponctuel	
≤ 1 000 €	Gratuit
> 1 000 € et ≤ 5 000 €	8,00 €
> 5 000 €	0,16% du montant transféré (max 60€)
Trans'compte permanent	
Transfert par débit de compte permanent	
≤ 1 000 €	2,00 €
> 1 000 € et ≤ 5 000 €	5,00 €
> 5 000 €	0,10% du montant transféré (max 60€)
Trans'compte web⁽²⁾ : ponctuel & permanent (sauf vers les Comores)	
Transfert par débit de compte ponctuel ou permanent en ligne via e-Attijari	
≤ 5 000 €	Gratuit
Trans'carte	
Transfert par carte bancaire	
≥ 25 € et ≤ 100 €	1,50 €
> 100 € et ≤ 200 €	3,00 €
> 200 € et ≤ 500 €	3,50 €
> 500 € et ≤ 1 000 €	5,00 €
> 1 000 € et ≤ 1 500 €	10,00 €
Attijari®Transfer (sauf vers les Comores)	
Transfert par carte bancaire en ligne via e-Attijari	
≥ 50 € et ≤ 5 000 €	Gratuit
Trans'espèces⁽³⁾	
Transfert par versement d'espèces	
≤ 1 000 €	10,00 €
> 1 000 € et ≤ 5 000 €	15,00 €
Trans'chèque (sauf vers la Mauritanie)	
Transfert par remise de chèque	
≤ 1 000 €	5,00 €
> 1 000 € et ≤ 5 000 €	10,00 €
> 5 000 €	0,20% du montant transféré (max 60€)

(1) Tarification appliquée hors frais éventuels prélevés par la banque de réception des fonds.

(2) Limite annuelle : 60 000 € par client pour ce type de transfert en ligne.

(3) Les opérations en espèces ne sont disponibles que dans les agences proposant des services de cash. La liste des agences proposant du cash est disponible sur notre site internet.

Tarification (en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 1^{er} avril 2026

2. RÉSOUDRE UN LITIGE

Étape 1. Contactez votre agence ou le service client

Votre conseiller et/ou Responsable d'agence ainsi que le Service Client sont vos interlocuteurs privilégiés, informez-les en premier lieu et par écrit de préférence.

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de dix (10) jours ouvrables, sauf exception de laquelle vous serez tenu informés et obtiendrez, en tout état de cause, une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Vous pouvez retrouver les coordonnées du Service Client :

Adresse postale :
Attijariwafa bank Europe
Service Client
6-8, rue Chauchat 75009 Paris

0 800 006 846 Service & appel gratuits

serviceclient@attijariwafa.net

Étape 2. Sollicitez la cellule d'arbitrage des réclamations

Malgré tous nos efforts, vous n'avez pas obtenu satisfaction ? Vous pouvez contacter la cellule d'arbitrage des réclamations, en adressant un e-mail à l'adresse suivante : cellule-arbitrage-reclamations@attijariwafa.net ou encore un courrier à l'adresse suivante :

Attijariwafa bank Europe
Cellule d'arbitrage des réclamations
6-8, rue Chauchat 75009 Paris

Vous recevrez la confirmation de prise en charge de votre réclamation dans les dix (10) jours maximum à compter de sa réception. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai d'un (1) mois maximum en ce compris le délai de dix (10) jours d'accusé réception.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Étape 3. Recourez à la médiation

Votre litige persiste malgré vos échanges avec votre agence/centre de traitement des réclamations puis avec la cellule d'arbitrage des Réclamations ? Celui-ci concerne des services ou produits bancaires et financiers proposés par Attijariwafa bank Europe ?

Vous pouvez, à l'appui de vos échanges, saisir gratuitement et par écrit le Médiateur ci-dessous, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par votre agence/Service Client ou par la Cellule d'Arbitrage des Réclamations,
- Soit en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais de traitement prévus ci-dessus.

Indépendant, le Médiateur traitera votre situation en droit et en équité et vous apportera une réponse dans un délai de trois (3) mois. Vous devez le saisir obligatoirement par écrit et en langue française à l'adresse suivante :

- Soit par voie postale :
Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française
CS 15175422
Paris cedex 09
- Soit en ligne : <http://lemediateur.fbf.fr>